



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

Hérault Tourisme

Association de loi 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Hérault Tourisme
Association de loi 1901
Maison du Tourisme - Avenue des Moulins - 34184 Montpellier
Ce rapport contient 19 pages
Référence : dr.lc.pa.jm-15062020



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

Hérault Tourisme **Association de loi 1901**

Siège social : Maison du Tourisme - Avenue des Moulins - 34184 Montpellier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association Hérault Tourisme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Hérault Tourisme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 27 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans des conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la direction arrêté le 27 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 15 juin 2020

KPMG S.A.

Didier Redon
Associé

Bilan actif

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311218
Immobilisations incorporelles	101 892	101 127	765	513
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	101 892	101 127	765	513
Autres immob. incorporelles				
Immobilisations corporelles	239 846	195 013	44 833	10 270
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil	24 483	22 483	2 000	2 000
Autres immob. corporelles	215 363	172 530	42 833	8 270
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières	125 477	0	125 477	120 450
Autres participations	1 975		1 975	1 875
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts	108 702	0	108 702	103 775
Autres immob. financières	14 800	0	14 800	14 800
TOTAL II	467 215	296 140	171 075	130 720
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnement				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.				
Créances	100 392	9 788	90 604	129 767
Clients et comptes rattachés	81 034	9 788	71 246	119 793
Autres créances	19 358		19 358	9 974
Divers	2 297 370		2 297 370	2 022 581
Valeurs mobilières de placement	55 729	0	55 729	55 128
Disponibilités	2 241 641	0	2 241 641	1 967 453
Charges constatées d'avance	62 314	0	62 314	46 148
Charges constatées d'avance	62 314	0	62 314	46 148
TOTAL III	2 460 076	9 788	2 450 288	2 198 496
Primes rembour. d'obligations (IV)				
Primes de rembour. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	2 927 291	305 928	2 621 363	2 329 216

Bilan passif

Détail des postes	Au 311219	Au 311218
Fonds associatifs	75 039	75 039
Fonds associatifs	75 039	75 039
Réserves		
Réserve légale		
Autres réserves		
Report à nouveau	595 586	761 556
Report à nouveau	595 586	
Résultat de l'exercice	24 889	-165 971
Résultat de l'exercice		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	695 514	670 624
Fonds dédiés	303 509	205 033
Fonds dédiés	303 509	205 033
TOTAL (II)	303 509	205 033
Provisions pour risques et charges	748 000	638 000
Provisions pour risques	748 000	638 000
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	748 000	638 000
Emprunts & dettes aup. étab. crédit	0	0
Emprunts & dettes aup. étab. crédit		0
Emprunts et dettes financ. divers	0	0
Emprunts et dettes financ. divers	0	
Dettes fourniss. & cptes rattachés	377 893	312 493
Dettes fourniss. & cptes rattachés	377 893	312 493
Dettes fiscales et sociales	394 126	439 012
Dettes fiscales et sociales	394 126	439 012
Dettes sur immo. et cptes rattachés		
Dettes sur immo. & cptes rattachés		
Autres dettes	947	909
Autres dettes	947	909
Produits constatés d'avance	101 374	63 145
Produits constatés d'avance	101 374	63 145
TOTAL (IV)	874 340	815 559
Ecarts de conversion passif (V)		
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I à V)	2 621 363	2 329 216

Compte de résultat

Détail des postes	Au 311219	Au 311218
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Montant net Chiffre d'affaires	487 131	442 586
Ventes de marchandises		
Production vendue (B&S)	487 131	442 586
Autres produits d'exploitation	4 015 524	3 922 380
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 922 000	3 900 000
Reprise /prov. & transferts charge	93 524	22 380
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	4 502 655	4 364 966
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût d'achat des marchandises	0	0
Achats de marchandises		
Variations de stocks de march.		
Consommation exercice /tiers	1 316 490	1 418 660
Achats matières premières		
Achats autres approvisionnements		
Variation de stocks Mat./approv.		
Autres achats et charges externes	1 316 490	1 418 660
Impôts, taxes et vers. assimilés	239 561	224 298
Impôts, taxes et vers/ assimilés	239 561	224 298
Charges du personnel	2 568 496	2 586 718
Salaires et traitements	1 777 417	1 753 752
Charges sociales	791 079	832 966
Dotations aux amortis. & provisions	315 629	258 764
Amort. sur immobilisations	24 629	7 764
Provis. sur immobilisations		
Provis. sur actif circulant		11 000
Provis. fonds dédiés	181 000	200 000
Provis. pour risque et charges	110 000	40 000
Autres charges	50 754	42 932
Autres charges	50 754	42 932
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 490 930	4 531 372
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 725	-166 406

Compte de résultat

Détail des postes	Au 311219	Au 311218
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 725	-166 406
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM		
Quotes-parts résultats/op comm.		
PRODUITS FINANCIERS	166	435
De participations		
D'autres valeurs mobil. & créances		
Autres intérêts et produits assim.	166	0
Reprise/provis. & transf. charges		
Différ. positives de change		
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.		435
CHARGES FINANCIERES	0	0
Dot. aux amort. & aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes/cess. mob. de plac.		
RESULTAT FINANCIER	166	435
PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 998	1
Sur opérations de gestion		1
Sur opér. de capital, cess. actifs		
Sur opér. de capital, subv. d'inv.		
Autres opér. de capital	12 998	
Reprises/prov. & transf. de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1
Sur opérations de gestion	0	1
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amort. & provis.	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 998	-0
Partic. salariés Expansion		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL GENERAL (PRODUITS)	4 515 819	4 365 402
TOTAL GENERAL (CHARGES)	4 490 930	4 531 373
RESULTAT DE L'EXERCICE	24 889	-165 971

HERAULT TOURISME

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31/12/2019**

L'ADT regroupe deux secteurs distincts d'activité, dont un soumis aux dispositions fiscales propres aux associations.

Les états consolidés présentés regroupent les comptes des deux secteurs :

- ADT
- Classement meublés

Les comptes réciproques ont été neutralisés.

L'exercice comporte 12 mois.

Le résultat de l'exercice est un résultat positif de 24 889,00 €.

1. Faits majeurs de l'exercice

L'adt a fait procéder à un audit informatique, à l'établissement du document unique d'évaluation des risques.

Nous avons dû procéder au licenciement de notre responsable des ressources humaines et à l'embauche de notre nouvelle responsable des ressources humaines.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Depuis 2005, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture sont les suivantes :

- les immobilisations corporelles sont essentiellement composées d'installations, agencements, matériels divers nécessaires au fonctionnement de l'association ;
- Pour l'ensemble de ces biens, il n'a pas été identifié de composant significatif ayant une durée de consommation des avantages futurs différents de celle retenue pour l'amortissement des postes.

3. Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1. Immobilisations / Amortissements

- Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an

Immobilisations incorporelles en valeur brute

Libellé	31/12/2018	Acquisitions	Sorties	31/12/2019
<i>Concession. & droits similaires & brevets.</i>	96 528	5 364		101 892

Amortissements des immobilisations incorporelles

Libellé	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
<i>Concession. & droits similaires & brevets.</i>	96 528	4 599		101 127

- Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Construction sur sol d'autrui	Linéaire	6 ans 10 ans 20 ans
Matériel et outillages	Linéaire	2/5 ans
Installations générales	Linéaire	2/10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3/5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1/10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	1/10 ans

Immobilisations corporelles en valeur brute

Libellé	31/12/2018	Acquisitions	Sorties	31/12/2019
Constructions sur sol d'Autrui	0		0	0
Matériel industriel	0		0	0
Relais inform service	0		0	0
Agencements & aménagements	22 483			22 483
Matériel de bureau & informatique.	158 427	54 592		213 019
Mobilier	1 097			1 097
Mobilier de bureau espace Hérault Paris	1 247			1 247
Œuvres d'art	2 000			2 000
TOTAL	185 254	54 592	0	239 846

Amortissements des immobilisations corporelles

Libellé	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Constructions sur sol d'Autrui	0		0	0
Matériel industriel	0		0	0
Relais inform service	0		0	0
Agencements & aménagements	22 483			22 483
Matériel de bureau & informatique.	150 157	20 030		170 187
Mobilier	1 097			1 097
Mobilier de bureau espace Hérault Paris	1 247			1 247
Œuvres d'art				
TOTAL	174 984	20 030	0	195 014

- Financières

Immobilisations financières en valeur brute

Libellé	31/12/2018	Hausse	Diminution	31/12/2019
Effort construction	103 775	7 937	3 010	108 702
Autres Formes de Part.	1 875	100		1 975
Dépôt et Versement	1 800			1 800
Autres immobilisations financières	13 000			13 000
TOTAL	120 450	8 037	3 010	125 477

3.1.2. Etat des créances – classement par échéances

Poste	Montant	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	81 034	71 246	9 788	
Autres créances	19 348	19 348		
TOTAL	100 392	90 594	9 788	

3.1.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent 62 314 € et sont constitués uniquement de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.2. Passif

3.2.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	31/12/2018	Hausse	Diminution	31/12/2019
Fonds associatifs	75 039			75 039
Report à nouveau	761 556		165 971	595 586
Résultat	- 165 971	190 860		24 889
Situation nette	670 624	190 860	165 971	695 514

Les capitaux propres sont affectés sur l'exercice 2019 par :

- L'affectation du résultat de N-1 de 166 k€ en report à nouveau ;
- Le résultat positif de N pour 25 k€.

Tableau de variation des provisions pour risques et charges

Provisions	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
Provision indemnités de départ à la retraite	638 000	70 000		708 000
Provision pour risques	0	40 000		40 000
TOTAL	638 000	110 000	0	748 000

3.2.2. Tableau de variation des fonds dédiés

Opérations	31/12/2018	Dotation 2019	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2019
Direction générale	0	0	0	0	0
Actions de développement	0		0		0
Opérations de mises en marchés	205 033	181 000	82 530	0	303 503
Total fonds dédiés	205 033	181 000	82 530	0	303 503

Les fonds dédiés sont principalement dus à du report de mise en œuvre des opérations.

3.2.3. Etat des dettes – Classement par échéance

Poste	Montant	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 893	377 893		
Dettes fiscales et sociales	394 126	394 126		
Autres dettes	947	38	909	
TOTAL	772 966	772 057	909	

3.2.4. Les charges à payer

Les charges à payer représentent 228 K€ de factures non parvenues.

Provisions sur CP et RTT 158K€

Charges sociales sur provisions CP et RTT 77K€.

3.2.5. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance représentent 101 K€ de participation promotion pour Clé Vacances et d'avances reçues pour des opérations 2019.

4. Autres informations

4.1. Ventilation de l'effectif

L'effectif mentionné ci-après est l'effectif en nombre et non en ETP :

	Personnel	Dont CDD	Personnel mis à disposition
Cadres et assimilés	23		
Employés	19		4
TOTAL	42		4

4.2. Rémunération des dirigeants

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association pour l'exercice 2019 s'élève à 202 562 € avantages en nature et indemnités inclus.

4.3. Détail des contributions volontaires reçues de la part du Conseil Départemental

	2019	2018
Mise à disposition de personnel	136 888	133 478
Mise à disposition des locaux	113 880	113 880
Total	250 768	247 358